**Calcul du fermage 2024 :**

L'indice des fermages 2023 s'établit à 122,55, ce qui représente une variation de + 5,63 % par

rapport à 2022.

Comment calculer votre fermage 2024 ?

Deux possibilités :

* Vous multipliez par 122,55 la somme payée en 2023 par votre fermier, et vous divisez le résultat par 116,46 (indice 2023).

**Exemple : si ce fermage était en 2023 de 1200 € : fermage 2024 : 1200 x 122,55 = 1262,76**

 **116.46**

* Ou vous multipliez le fermage de 2023 par 1,0523

**1200 x 1.0563 : 1262,76 €**

Majorations possibles:

Les baux de 18 ans pourront subir une majoration jusqu’à 18%

Les baux de 25 ans pourront subir une majoration jusqu’à 20%

Les baux de carrière pourront subir une majoration jusqu’à 25%

Le code rural indique pour un bail au-delà de 25 ans ( bail de carrière), la possibilité de majoration de 1 % par an. Exemple :27 ans : 27 %